
ASTRAC
RÉSEAU DES
PROFESSIONNEL·LE·S
EN CENTRES CULTURELS



PLAN D'ACTION
2026

Table des matières

QUI SOMMES NOUS ?	3
PRIORITÉS, POINTS D'ATTENTION, ACTIONS	5
Finalités stratégiques.....	6
Objectifs opérationnels, selon les grandes missions du contrat-programme 2023-2027.....	10
A PROPOS DU BUDGET 2026	23

QUI SOMMES NOUS ?

Pour se présenter

L'ASTRAC est une organisation représentative du secteur des Centres culturels conventionnés de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) qui fédère leurs travailleur·euse·s, tous métiers confondus.

Elle se veut un lieu d'action commune pour inspirer, partager et défendre les pratiques des Centres culturels, dans toute leur diversité.

Fondée en 1991, l'ASTRAC encourage et nourrit les synergies et la solidarité entre les professionnel·le·s en Centres culturels.

Son cœur de métier est l'animation d'espaces-temps pour l'échange d'expériences, le partage de pratiques et de ressources et la construction de réflexions et d'une parole commune, en particulier lors de rencontres professionnelles.

L'ASTRAC cultive les valeurs de la démocratie culturelle et des droits culturels qui constituent l'héritage des Centres culturels.

Ses approches et méthodes se veulent résolument participatives, privilégiant la co-construction.

C'est ainsi qu'elle cherche à défendre le droit des professionnel·le·s de participer à la définition des politiques culturelles et à la prise de décision qui façonne leurs pratiques.

Reconnue et soutenue par la FW-B dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013 sur les Centres culturels comme « organisation représentative » et dans le cadre du Décret du 8 mai 2019 sur la Gouvernance culturelle comme « fédération professionnelle », l'ASTRAC siège dans différentes instances d'avis du secteur culturel et participe aux concertations et aux réflexions qui accompagnent la conception et/ou la mise en œuvre des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les Centres culturels.

Le siège social et les bureaux de l'ASTRAC sont installés en Région wallonne, à Jamoigne, entité de la Ville de Chiny en Province de Luxembourg.

L'ASTRAC est soutenue financièrement par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre d'un contrat-programme pour les années 2023-2027 (101.000 € par an, indexé ou 106.933,75 € en 2025), par la Région Wallonne dans le cadre des Aides à l'Emploi (47.382,80 € en 2025) et par le Fonds Maribel (25.834,14 € en 2025).



PRIORITÉS, POINTS D'ATTENTION, ACTIONS

Le plan d'action présente les perspectives pour l'année 2026 sous la forme de finalités stratégiques pour les années 2025 à 2027 et d'objectifs plus opérationnels. C'est à partir de ces intentions que nous chercherons à répondre aux grands enjeux repris dans le contrat-programme que nous avons conclu avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les années 2023-2027.

En 2024, les évolutions de l'action fédérative nous ont amenés à nous repositionner par rapport à ces enjeux. Les choix qui en sont le résultat restent pleinement valables aujourd'hui pour guider notre action en 2026.

Pour rappel, les enjeux de notre contrat-programme et les réponses que nous y apportons peuvent se résumer de la manière suivante :

- *Promouvoir et soutenir les Centres culturels, reconnus dans toute leur diversité, en action avec les citoyen-ne-s.*
L'ASTRAC s'efforce de porter la voix des professionnel-le-s et d'agir avec elles et eux, pour défendre les missions des Centres culturels du point de vue de leurs professionnel-le-s et pour nourrir et faire (re)connaître leurs pratiques.
- *Consolider et défendre les droits culturels des professionnel-le-s.*
L'ASTRAC cherche à encourager l'appropriation des droits culturels pour faciliter la mise en œuvre du Décret par les équipes, mais aussi pour contribuer à l'exercice des droits culturels au travail par les professionnel-le-s.



Finalités stratégiques

Dans la continuité de 2025, les finalités stratégiques de l'action de l'ASTRAC en 2026 sont :

- Défendre le secteur dans un contexte difficile ;
- Interroger le cadre décréteil ;
- Renforcer notre présence auprès des professionnel·le·s ;
- Réaffirmer notre identité, clarifier nos spécificités.

Ces finalités orientent la réalisation de nos missions et nous aident à prioriser nos initiatives.

1. Défendre le secteur dans un contexte politique et budgétaire difficile

En 2025, des mobilisations de grande ampleur ont réuni les syndicats, les acteurs du non-marchand y compris du secteur culturel subventionné et un large éventail d'organisations de la société civile pour dire « non » aux choix de société derrière les politiques des gouvernements en place. Les Centres culturels et leurs professionnel·le·s, y étaient bien présents ; l'ASTRAC aussi !

Malgré cela, les perspectives pour notre secteur ne se sont pas améliorées, au contraire.

Progressivement, les politiques des différents gouvernements en place se déploient, laissant entrevoir des effets en domino sévères sur l'effectivité des droits sociaux et culturels des personnes, notamment les plus fragilisées d'entre elles. Les réformes et mesures d'économie affaiblissent tous les espaces du bien commun ; leurs effets pour les Centres culturels se font déjà sentir : réduction d'activités, hausse des tarifs, pression vers des choix plus rentables, fragilisation des partenariats, menaces sur l'emploi. Au sein des équipes, les sentiments de manque de reconnaissance, d'incertitude et de perte de repères, de démobilisation et d'épuisement s'accroissent.

En tant qu'organisation représentative du secteur, et « Réseau des professionnel·le·s des Centres culturels », l'ASTRAC se doit de défendre les conditions qui sont nécessaires à la continuité et à la qualité des pratiques du secteur, au bien-être des équipes et au sens de leur travail, pour permettre la poursuite des missions essentielles des Centres culturels. Nous continuerons à suivre le pouls du secteur, à porter la voix des professionnel·le·s et à agir, avec et pour elles et eux.

⇒ À cet effet, l'ASTRAC visera en 2026 à :

- ✓ Récolter des témoignages auprès des professionnel·le·s, co-construire nos positions avec elles et eux, les encourager à s'impliquer activement dans la représentation et la défense du secteur ;
- ✓ Documenter les conséquences des mesures prises sur la vie professionnelle et les pratiques en Centres culturels ; alimenter le plaidoyer pour défendre les pratiques du secteur ;

- ✓ Informer les services du Gouvernement et le Cabinet Culture sur la situation et les besoins des équipes ; poursuivre le dialogue avec eux ainsi que notre participation active aux instances d'avis du secteur culturel ;
- ✓ Faciliter et-visibiliser les résistances qui se développent au sein du secteur dans leurs formes multiples, les faire converger dans des actions collectives pour défendre les Centres culturels.
- ✓ Partager nos constats et positionnements avec les syndicats et avec les autres fédérations culturelles, en vue de développer, le cas échéant, des actions communes.

2. Interroger le cadre décréteil

Le Décret des Centres culturels continue à susciter une adhésion importante auprès des équipes quant à ses valeurs, ses finalités et son approche des missions des Centres culturels. Mais sa mise en œuvre s'accompagne aussi d'interrogations et se heurte à des obstacles.

Une évaluation du Décret des Centres culturels est prévue en 2027 et les professionnel-le-s sont en attente d'un allègement administratif et méthodologique permettant de renforcer le sens de leurs pratiques. Elles et ils demandent aussi de pouvoir nourrir activement cette évaluation.

⇒ L'année 2026 nous permettra de lancer les travaux à cet effet.

- ✓ Nous le ferons dans le cadre d'une collaboration avec l'ACC.
- ✓ Dans le contexte actuel, nous veillerons à limiter les possibles effets fragilisants de l'évaluation au regard des contraintes budgétaires et de certains discours politiques qui dévalorisent la culture subventionnée ou les missions spécifiques des Centres culturels.

⇒ En parallèle, nous poursuivrons nos initiatives lancées en 2024 et 2025 pour contribuer à l'appropriation des droits culturels par les équipes afin de faciliter la mise en œuvre du Décret.

- ✓ Notre chantier concernant l'évaluation des impacts des actions en référence aux droits culturels s'inscrit dans cette perspective.

3. Renforcer notre présence auprès des professionnel-le-s

Grâce au refinancement de notre ASBL, nous avons pu renforcer en 2025 nos actions pour mettre en réseau et outiller les professionnel-le-s, en multipliant les espaces-temps pour échanger des expériences, partager des ressources et des savoirs, s'exprimer et construire une parole commune.

⇒ Cette proximité avec le terrain et la participation active des professionnel-le-s seront au cœur de l'action de l'ASTRAC en 2026 aussi :

- ✓ Dans le cadre de nos rencontres professionnelles et groupes de travail thématiques ;

- ✓ À travers des démarches d'auto-évaluation participative en vue de la reconduction de notre reconnaissance en 2028 ;
- ✓ Au sein de nos instances, lors des rencontres à l'occasion des réunions du Conseil d'administration et dans la suite de nos réflexions en vue d'optimiser la participation des professionnel·le·s à la vie interne de notre ASBL.

Nous veillerons à prendre en considération l'ensemble des métiers des Centres culturels en cherchant à créer des possibilités pour chacun·e·s de contribuer à nos actions.

4. Réaffirmer notre identité et clarifier nos spécificités

En 2025, des pas importants ont été franchis dans la modernisation et l'optimisation de notre communication afin de mieux faire connaître et comprendre notre rôle et renforcer l'impact de notre action auprès du secteur.

- ⇒ Réaffirmer « qui nous sommes » et clarifier le rôle singulier de l'ASTRAC en tant qu'organisation représentative du secteur par et pour ses professionnel·le·s reste un objectif important en 2026.

Quelques points d'attention dans ce contexte :

- ✓ La lisibilité de certaines actions comme la Carte pro ;
 - ✓ L'adhésion et les formes de soutien à l'ASBL ASTRAC, les modes de participation à notre action fédérative ;
 - ✓ Notre apport spécifique à la représentation et la défense du secteur.
- ⇒ Pour mener à bien ce travail de clarification, nos nouveaux outils de communication feront l'objet d'une première évaluation afin d'y apporter les ajustements nécessaires.



L'ASTRAC a 35 ans en 2026 ! Pour cette raison, nous ajoutons des touches festives à nos activités tout au long de l'année.

Objectifs opérationnels, selon les grandes missions du contrat-programme 2023-2027

Comme dans le Rapport d'activités, les missions de notre contrat-programme sont regroupées ci-dessous de la manière suivante :

- (1) Mettre en réseau + (2) Plateforme d'échange et de partage
- (3) Accompagner + (4) Informer + (5) Outiller
- (6) Représenter, défendre, promouvoir

Les grands axes de travail et les actions (déjà concrétisées, en cours ou prévues) sont présentés sans exclure le développement d'actions nouvelles.

Mettre en réseau, « plateforme d'échange et de partage »

Cette mission est le cœur de l'action fédérative de l'ASTRAC et le point de départ de la grande majorité de nos initiatives. Elle continuera à nous mobiliser de manière importante en 2026.

- **Poursuite de la Jpro**, notre journée annuelle de rassemblement sectoriel pour et par les professionnel·le·s des Centres culturels, tous métiers confondus.
 - ⇒ La Jpro2026 s'est tenue le 5 mars à l'Eden à Charleroi autour du thème « Nourrir l'esprit critique ». Elle a rassemblé 184 personnes (hormis intervenant·e·s): des travailleur·euse·s des Centres culturels, tous métiers confondus, ainsi que des personnes intéressées par les pratiques et les enjeux du secteur.
 - ✓ Dans la continuité de la Jpro2025, l'édition de cette année a alterné des temps d'information et d'expression, une conférence-spectacle (« L'instant critique » de Régis Falque et Lionel Liégeois), des ateliers participatifs et des moments conviviaux.
 - ✓ Les ateliers ont abordé des thématiques variées comme l'éducation aux médias, l'intelligence artificielle, évaluer avec les droits culturels, accueillir les diversités, le bien-être au travail ou encore le théâtre objet.
 - ✓ Durant les moments conviviaux, une installation collective était l'occasion d'inviter les participant·e·s à partager, à travers un objet symbolique et quelques mots, un fragment de leur réalité professionnelle. Les nombreuses contributions recueillies ont donné naissance à une fresque éphémère dont nous conservons aujourd'hui un précieux souvenir dans nos locaux. Les expressions des professionnel·le·s nourriront l'évaluation de notre action et nos réflexions sur son renouvellement dans le cadre du prochain contrat-programme.
 - ✓ La journée s'est clôturée par un moment convivial.
 - ✓ Les traces et ressources ont été publiées sur le site et diffusées auprès des participant·e·s.
 - ✓ Une évaluation a été menée à l'aide d'un formulaire en ligne.

- **Poursuite du projet de la Carte pro**, l'outil d'identification des professionnel·le·s en Centres culturels.
 - ⇒ 582 personnes ont déjà demandé le renouvellement de leur carte qui leur donne accès à des avantages proposés par les 136 partenaires culturels.
 - ⇒ La consultation des professionnel·le·s organisée dans le cadre de la Jpro2026 a mis à jour certains freins dans l'utilisation de la Carte pro par ses détenteur·trice·s. Nous nous pencherons sur des solutions pour apporter plus de fluidité :
 - ✓ Un QR code affiché sur le verso de chaque carte permet dorénavant d'avoir accès plus facilement à la liste des partenaires et des avantages de la Carte pro.
 - ✓ En parallèle, des outils pour les lieux conventionnés permettront de visibiliser leur partenariat.

- **Animation du Réseau com', COM'ON**, via l'organisation de 2 rencontres, l'animation d'un groupe Facebook et l'alimentation d'une bibliothèque de ressources (padlet) en ligne.
 - ⇒ COM'ON s'est réuni une première fois cette année le 5 mars, dans le cadre de la Jpro2026.
 - ✓ Media Animation est intervenu autour de la santé mentale des chargé·e·s de communication, ainsi que des alternatives pour communiquer sans dépendre des réseaux sociaux.
 - ⇒ Deux autres rendez-vous sont déjà prévus en 2026: en juin à Bruxelles, à la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale, et en novembre à Dinant.

- **Animation du Réseau arts plastiques**, autour de temps d'échange et de réflexion rassemblant les chargé·es de projets en arts plastiques.

Cette année, nous répondrons à deux difficultés identifiées avec le Réseau en 2025 : défendre les actions et propositions des professionnel·le·s en charge des arts plastiques au sein de leurs Centres culturels et diversifier et croiser des publics.

 - ⇒ Une première rencontre, intitulée « Self-defense et self-confiance en arts plastiques » s'est tenue le 5 mars dans le cadre de la Jpro2026.
 - ✓ Elle a permis, à partir du partage des difficultés rencontrées, de s'outiller pour valoriser et défendre les arts plastiques au sein des Centres culturels, ainsi que le rôle des Centres culturels pour le secteur des arts plastiques.
 - ✓ Elle a contribué ainsi à faire émerger un argumentaire commun, destiné à soutenir tant les représentant·e·s de l'ASTRAC à la Chambre de concertation des Arts plastiques (CCAP) que les professionnel·le·s des Centres culturels, maintenant ainsi le lien étroit entre nos délégué·e·s à la chambre et le terrain dans sa diversité.

- ⇒ Deux autres rencontres du Réseau sont prévues en 2026.
- ⇒ Outre ceci, notre groupe de travail mis en place pour orienter nos actions autour des arts plastiques organisera des temps de travail sur la charte de bonnes pratiques proposée par la Fédération des Arts plastiques et la révision du Décret relatif aux Arts plastiques.
- ⇒ Nos différentes initiatives nous permettront d'alimenter la boîte à ressources du Réseau. Nous voulons aussi améliorer l'appropriation de l'outil par les professionnel·le·s et les encourager à l'enrichir de leurs contributions.

- **Mise en réseau des régisseur·euse·s et équipes techniques**

Nous continuerons à porter une attention particulière aux métiers techniques au sein des Centres culturels, à travers des temps de rencontre.

Ces moments combinent partage d'expériences et formation. Un des objectifs poursuivis est d'outiller les équipes, par exemple dans la transition vers l'éclairage LED. L'autre est de créer des liens afin de faciliter les échanges entre Centres culturels (information, matériel, etc).

- ⇒ Un premier atelier a eu lieu le 5 mars lors de la Jpro2026, avec une visite de l'Eden animée par son équipe technique. C'est cette même équipe qui a ensuite proposé un temps sur l'organisation du travail et son articulation avec le travail des autres membres de l'équipe au sein du Centre culturel.
- ⇒ Une rencontre est prévue avec l'Association de Technicien·ne·s professionnel·le·s du Spectacle autour de ce même thème, afin de confronter les réalités des équipes techniques dans des cadres de travail différents et de nourrir la recherche de solutions aux besoins spécifiques de ce métier.
- ⇒ Une nouvelle rencontre pour les régisseur·euse·s aura lieu à l'automne, elle se centrera à nouveau sur la transition LED.

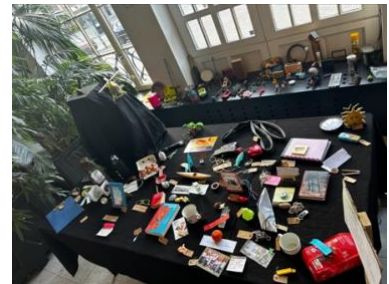
- **Animation d'un réseau autour de l'éducation aux médias**

En 2025, deux membres désignés par l'ASTRAC ont rejoint le Conseil supérieur de l'Éducation aux médias (CSEM) (Benoit Brunel du BRASS en tant qu'effectif et Pauline Demanet de l'ASTRAC en tant que suppléante). Rapidement, un constat s'est imposé : des initiatives intéressantes en éducation aux médias existent dans les Centres culturels, mais elles restent souvent dispersées, peu connectées entre elles.

- ⇒ En collaboration avec Damien Haenecour et Ingrid Bonniver du CSEM, nous avons donc décidé d'initier un réseau autour de l'éducation aux médias, avec pour objectifs de centraliser les outils, de favoriser les échanges de pratiques et de créer des espaces de rencontre.

- ✓ Un premier sondage démarré le 10 février 2026 a permis d'identifier des besoins des travailleur·euse·s.
- ✓ Lucas Spinglaire du Cc de Braine-l'Alleud, nous a rejoint afin de contribuer à l'animation du réseau. Le Cc de Braine l'Alleud est porteur d'une action culturelle spécialisée en éducation aux médias.
- ✓ Lors de la Jpro2026, l'atelier « L'Éducation aux médias en Centres culturels » était l'occasion de proposer une première rencontre.
- ✓ La prochaine rencontre est prévue au mois de mai à Braine-l'Alleud et une autre se tiendra à l'automne, en articulation avec des événements portés par le CSEM.

Ces actions sont ouvertes à tous les professionnel·le·s des Centres culturels, personnes actives dans le domaine de l'éducation aux médias ou intéressées par ces enjeux.



CARTE PROFESSIONNELLE 2025-2026

CARTE PROFES

CARTE PROFESSIONNELLE 2025-2026

Fabrice VANDERMISSEN
Centre culturel de Watermael-Boitsfort
La Vénérie

Centre Culturel
de la Fédération Wallonie - Bruxelles



Réseau des chargé-e-s de comm'

ce page a été créé pour les chargé-e-s de communication du secteur culturel. Il a pour but de partager des ressources, outils, liens, et conseils. Il est basé sur le principe d'entraide collective, à chacun d'y ajouter ce qui lui semble pertinent afin que cette boîte à outils s'enrichisse au fur et à mesure de vos contributions. Dites et ajoutez merci pour vos contributions!

Utile | **PV et traces des rencontres** | **Formations comm'** | **Rencontres du Réseau** | **Presse**

Organisation et gestion des tâches
trello.com
Captures, agendas, word docx pour rendre from anywhere | Trava

Compte-rendu de la rencontre du 10 avril 2025
ASTRIC
Compte-rendu rencontre 10 avril - Réseau CDB

Formation newsletter
culture-plus.org
formation - Newsletter

Journal de la semaine
RÉSEAU COM'
ASTRIC

Dico RTBF/Culture 2023
RTBF 2023 DicoCulture 541
Regroupe tous les contacts des journalistes RTBF en lien avec la culture

Partages de tips :
- CANVA : possibilité d'avoir accès à la version PRO gratuitement quand on est une acti (donner son numéro BNEI - voir Canva pour les

Communication interculturelle : ressources supplémentaires

Facebook, Instagram et LinkedIn : comprendre, gérer, créer

Liste des journalistes onglie liens

Depuis plusieurs années, notre travail autour des droits culturels est un axe important et transversal de notre action fédérative. Ce sera encore le cas en 2026. Nous poursuivrons également l'optimisation de nos outils de communication dans le souci de mieux informer les professionnel·le·s.

- Poursuite des actions pour faciliter **l'appropriation et la mise en pratique des droits culturels**, en partenariat avec Culture & Démocratie et sa Plateforme d'observation des droits culturels (PODC) et le Centre culturel Ourthe et Meuse.

Cette année, nous serons un peu moins présents dans les réseaux internationaux autour des droits culturels pour nous concentrer pleinement sur l'accompagnement des équipes des Centres culturels.

- ⇒ Dans la continuité de notre travail pour adapter les outils de la démarche Paideia aux réalités et besoins des équipes des Centres culturels, nous avons lancé en 2025 un chantier sur l'évaluation avec les droits culturels. Son objectif est notamment de co-construire un ou des outils pour évaluer les impacts de nos actions en référence à l'effectivité de l'exercice des droits culturels.
 - ✓ Après 4 temps d'échange et de réflexion en groupe de travail ouvert auquel 37 professionnel·e·s ont participé dont une petite dizaine tout au long du processus, nous avons rédigé un « document-balises », à la fois manifeste et outil, pour défendre une vision de l'évaluation des impacts ancrée dans les valeurs et les réalités du secteur et nourrir et faciliter les pratiques d'évaluation des équipes.
 - ✓ Une première analyse critique du document a été faite le 5 mars 2026 lors de l'atelier « Exercice des droits culturels et évaluation » à la Jpro2026. Les retours étaient positifs à très positifs.
 - ✓ Les prochaines étapes seront de soumettre le document à l'ensemble des personnes ayant participé au chantier avant de solliciter l'avis des services de la FW-B, puis d'ajuster ses contenus en fonction des remarques reçues et d'adapter leur présentation visuelle, afin de faciliter leur appropriation et leur prise en main.
 - ✓ Nous espérons pouvoir diffuser l'outil auprès des équipes des Centres culturels avant la fin de l'année pour envisager, en 2027, l'accompagnement de cette prise en main.
- ⇒ Outre ceci, nous poursuivrons notre implication au sein de la PODC en tant que membre du comité de pilotage et dans le cadre de la formation « Travailler avec les droits culturels » organisée par celle-ci.
 - ✓ Nous avons co-animé la journée de formation « Les droits culturels dans nos réalités territoriales » organisée le 26 mars en partenariat avec Lu-ceed, l'Agence artistique et culturelle en province de Luxembourg.

- **Alimentation du site web, évaluation**

L'ASTRAC s'est offert un nouveau site web en 2025, à la fois pour mieux faire connaître et comprendre notre projet fédératif et pour améliorer l'information et la mobilisation des professionnel-le-s des Centres culturels.

- ⇒ En 2026, nous continuerons à nous appuyer sur le site, à la fois en tant que vitrine de notre association, outil d'information pour le professionnel-le-s du secteur et toute personne qui s'intéresse à leurs pratiques et leurs enjeux et bibliothèque de ressources pour les équipes.
- ⇒ Après une année d'utilisation, une première évaluation de l'outil sera menée afin d'y apporter les ajustements nécessaires.
 - ✓ Seront pris en considération : les données de fréquentation, les retours des utilisateur-trice-s concernant l'accessibilité des contenus et la navigation, ainsi que ceux des membres de l'équipe concernant l'alimentation du site.

- **Poursuite de l'infolettre et des brèves électroniques**

Après la refonte du site, et dans une articulation étroite avec le nouveau site, nous avons lancé, à la rentrée de 2025, une nouvelle infolettre trimestrielle afin de structurer notre communication avec le secteur autour de quelques grands envois complétés par des brèves électroniques ponctuelles. La rédaction est assurée collectivement par les membres de l'équipe, constituant à la fois un exercice de centralisation des contenus et un travail de synthèse sur les chantiers en cours.

- ⇒ L'infolettre de l'ASTRAC poursuivra son développement en 2026.
 - ✓ Une 3^e édition a été envoyée fin mars et une 4^e est prévue fin juin, juste avant les grandes vacances. Ce rythme nous permettra de boucler un premier cycle annuel.
 - ✓ Ce sera l'occasion de réaliser une première évaluation de ce format, axé sur la clarification et la mise en visibilité de notre action, mêlant informations, points de vue et annonces de rencontres.
- ⇒ Les brèves électroniques continueront à être diffusées entre les infolettres pour maintenir un lien régulier avec les travailleur-euse-s du secteur, en informant ces dernier-e-s des nouvelles concernant la vie du secteur et les prises de position de l'ASTRAC, ainsi que des rendez-vous à venir.

- **Culture durable**

Notre engagement en faveur de la culture durable se concrétise autour de la Journée professionnelle que nous avons co-organisée en 2024 et 2025 avec les Cc de Florennes, Gerpennes et Walcourt dans le cadre du Festival 100% rural. Il nous inspire aussi dans nos réflexions menées en interne destinées à garantir une plus grande cohérence entre nos propres pratiques et les recommandations que nous portons envers les équipes.

- ⇒ En 2026, nous serons de nouveau disponibles pour collaborer avec les Cc de Florennes, Gerpinnes et Walcourt autour d'une nouvelle rencontre professionnelle.
- ⇒ Au niveau interne, nous avons lancé une expérimentation de certains outils numériques éthiques.

- **Focus sur les Centres culturels et la précarité**

Contribuer à plus d'égalité entre les personnes et à l'émancipation de toutes et tous par l'exercice des droits culturels est au cœur des missions des Centres culturels. Les équipes développent de nombreuses initiatives dans ce sens, mais se posent aussi beaucoup de questions.

- ⇒ En 2026, dans un contexte où les inégalités s'accroissent et où les organisations qui travaillent pour et avec les personnes confrontées à la précarité sont fragilisées par des réformes et des mesures d'économie, l'ASTRAC contribuera à mettre en lumière et à nourrir les pratiques des Centres culturels qui s'inscrivent dans une perspective de lutte contre la pauvreté au sens large.
 - ✓ Une rencontre sera consacrée à cette problématique à l'occasion de notre Assemblée générale, le 28 mai. Interventions d'expert·e·s et tables de discussion pour échanger sur des actions concrètes viendront nourrir les réflexions et les pratiques.
 - ✓ Dans la foulée, nous souhaitons réaliser un inventaire des actions menées par les Centres culturels en lien avec la précarité afin de visibiliser leur engagement et faciliter le partage d'expériences au sein du secteur.
 - ✓ L'ASTRAC se mobilisera à l'occasion de la Journée mondiale de Lutte contre la pauvreté, le 15 octobre.



ASTRAC | Réseau des profes...

astrac.be

QUI SOMMES-NOUS | ACTIONS | RESSOURCES | ACTUALITES | CONTACT

Nouvelles

Agenda

Faire converger les résistances

Avr 30, 2024 | Équipes sous pression, Nouvelles de l'ASTRAC, Nouvelles du secteur

Dans un contexte de fortes préoccupations pour les travailleuses et tous secteurs confondus, les actions syndicales se suivent à un rythme soutenu. À l'occasion de la manifestation nationale du 12 mai, l'ASTRAC vous fait trois propositions pour faire converger les résistances.

[LIRE LA SUITE](#)

L'infolettre du printemps

Avr 14, 2024 | Lire toutes les infolettres, Nouvelles de l'ASTRAC

L'infolettre du printemps est sortie! Depuis septembre 2025, l'ASTRAC publie trimestriellement une infolettre à destination des travailleuses et travailleurs en Centres culturels et pour toute personne qui s'intéresse au secteur. Vous y trouverez des informations...

[LIRE LA SUITE](#)

Décisions de reconnaissance du train 2026-2032: premières nouvelles

Avr 2, 2024 | Nouvelles du secteur

Un jour après la fin du premier trimestre, les 44 Centres culturels dont le contrat-programme est arrivé à échéance fin 2025 ont enfin reçu des nouvelles concernant la reconduction de leur reconnaissance. Une longue et pénible attente... et pour quoi ?

AG ASTRAC et rencontre professionnelle

Date 28 mai 2026

Heure 10h00 - 16h15

Lieu R3 - Liège

Catégorie Assemblée générale

[EN SAVOIR PLUS](#)

Arts plastiques - Diversité, croisement et participation des publics

Date 9 juin 2026

Heure Événement sur toute la journée

Lieu Centre culturel de Namur

Organisateur ASTRAC asbl

Catégorie Nos rencontres

[EN SAVOIR PLUS](#)

Journée de rencontre du Réseau Com

Date 30 juin 2026

Heure 10h00 - 16h00

Lieu Bruxelles

Catégorie Nos rencontres

Le contexte d'instabilité mondiale, la montée des populismes et la polarisation idéologique, les mesures d'austérité et de rationalisation qui s'accumulent et s'additionnent à des réformes importantes se traduisent par des tensions importantes autour des grands principes qui fondent le vivre ensemble. Les inégalités s'accroissent, les droits fondamentaux des personnes les plus vulnérables sont fragilisés.

Les pratiques des Centres culturels offrent des réponses cruciales dans cette situation, pour développer et défendre l'exercice des droits culturels par toutes et tous. Nourrir l'esprit critique, encourager le dialogue et le débat démocratique, faire entendre des voix minorisées, traduire des souffrances et des indignités qui traversent la société, montrer des alternatives fait partie de l'ADN du secteur.

- ⇒ En 2026, l'ASTRAC continuera à agir pour défendre les Centres culturels du point de vue de leurs professionnel·le·s. Cela signifie mettre en lumière la richesse et la plus-value sociétale de leurs pratiques et défendre les conditions qui sont nécessaires pour que leur travail soit reconnu, sûr et stimulant.
- ✓ Nous participerons aux **concertations** sur les enjeux qui impactent les pratiques des Centres culturels et l'exercice des droits culturels au travail par les équipes ; nous contribuerons à ouvrir des espaces de réflexion et de dialogue pour défendre nos positions.
 - Nous assurerons, le cas échéant, une information des élu·e·s sur ces positions.
 - Nous poursuivrons le rapprochement avec les organisations syndicales initié en 2025.
- ✓ Nous poursuivrons notre implication active au sein des **instances d'avis** du secteur culturel :
 - À la Chambre de concertation de l'Action culturelle et territoriale (CFACT, dont nous portons la présidence ;
 - Aux Chambres des Arts vivants, des Arts plastiques, et si besoin, à la Chambre des Musiques (où deux représentant·e·s de l'ASTRAC font partie de la délégation de l'ACC) ;
 - Au Conseil supérieur de la Culture où nous représentons la CFACT, et au sein de ses groupes de travail ;
 - Au Conseil supérieur de l'Éducation aux médias.
- ✓ Nous continuerons à nous mobiliser dans le cadre d'**actions collectives** pour défendre les missions et les valeurs des Centres culturels et faire entendre la voix des professionnel·le·s. Nous informerons ces dernier·e·s sur les mobilisations et les inviterons, à les soutenir de manière active ou symbolique.
- ✓ Nous nous efforcerons de faciliter, mettre en lumière et faire converger les multiples formes de résistance qui participent à défendre et faire vivre les valeurs de la démocratie culturelle.

- **Impacts du Décret-programme**

Le Décret-programme adopté le 17 décembre 2025 par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un Décret-programme qui prévoit la non-indexation des subventions des Centres culturels en 2026 et un moratoire sur les nouvelles reconnaissances, avec une prolongation de deux ans des contrats-programmes en cours.

- ⇒ L'ASTRAC a soutenu les demandes des 26 Centres culturels dont les contrats-programme devaient se terminer fin 2026 et qui venaient d'introduire leurs dossiers de reconduction de pouvoir obtenir le renouvellement de leur contrat-programme en 2027.
- ✓ Nous avons adressé un courrier à la Ministre et accompagné, avec l'ACC, un groupe de directions des Centres culturels concernés lors d'une rencontre avec le Cabinet Culture.
- ✓ Nous assurons une veille active quant au suivi de ce dossier.

- **Évaluation du Décret**

Une évaluation du Décret des Centres culturels est prévue en 2027 ; les réflexions avec les services du gouvernement et les consultations auprès des professionnel·le·s seront organisées dès 2026.

- ⇒ L'ASTRAC identifie comme principaux enjeux pour cette évaluation l'affirmation des missions et des valeurs fondatrices des Centres culturels, la lisibilité et l'allègement du dispositif afin de faciliter leur mise en pratique et la prise en compte des réalités de terrain associant l'ensemble des métiers.
- ⇒ À la suite des réflexions menées par un groupe de travail créé fin 2025 au sein du Conseil d'administration, des sujets qui pourraient être creusés ont été identifiés : les définitions clés, les lourdeurs de la boucle procédurale, l'architecture des dispositifs de financement et l'encadrement des spécialisations notamment, le rôle de l'Inspection.
- ⇒ Notre participation à l'évaluation du Décret se fera dans le cadre d'un partenariat avec l'ACC.

- **Faire converger les résistances**

L'engagement des professionnel·le·s en Centres culturels dans le cadre des mobilisations collectives prend de multiples formes, plus ou moins militantes : accueil, participation ou organisation de piquets de grève, présence sur les lieux de manifestation, affichage de bannières et visuels, interventions en soutien avant les spectacles, messages sur le répondeur du Centre culturel, informations sur les impacts des mesures sur les réseaux, sensibilisation/récolte de la parole des habitant·e·s, ouverture du foyer comme espace de dialogue, temps de réflexion avec les partenaires sur la valeur du travail culturel...

- ⇒ Une réflexion est en cours au sein de l'ASTRAC afin de faire converger ses différentes formes d'engagement au sein d'une ou quelques actions collectives pour défendre notre secteur, avec une visée de moyen terme.
- ✓ Un temps d'échange avec les professionnel·le·s viendra nourrir ces réflexions.

- **Et aussi**

- ⇒ La solidarité au sein de la Plateforme socioculturelle mais aussi avec les travailleur·euse·s des arts, le rôle spécifique des Centres culturels dans la diffusion des œuvres au sein du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la surcharge de travail sont des problématiques qui retiendront toute notre attention en tant qu'organisation représentative du secteur.
- ⇒ En parallèle, nous défendrons la nécessité de continuer à soutenir l'action fédérative dans une période où les actrices et acteurs subissent de nombreuses pressions.



ASTRAC

Réseau des professionnels en Centres culturels asbl
 rue du Couvent, 4 B-6810 JAMOIGNE
 Tél : 061/ 29 29 19 – Courriel : info@astrac.be
www.astrac.be
 n° d'entreprise : 0447.235.722
 Compte bancaire : BE41 0682 1353 4110

Jamoigne, le 11 février 2026

Concerne : Positionnement – moratoire et prolongation des contrats-programmes
 Impacts pour les équipes des Centres culturels ayant introduit une demande de
 reconduction de leur reconnaissance pour le 15 décembre 2025

Madame la Ministre-Présidente,

Nous souhaitons vous faire part du positionnement de l'ASTRAC concernant votre décision, dans le cadre du Décret-programme adopté le 17 décembre dernier, de prolonger les contrats-programmes des 26 Centres culturels ayant introduit une demande de reconduction en décembre 2025.

Cette décision a suscité de fortes inquiétudes au sein du secteur, en raison de l'incertitude qu'elle génère pour les équipes professionnelles, pour la continuité de l'action culturelle et pour les relations avec les pouvoirs locaux. Nos échanges avec les professionnel-le-s du secteur, avec des membres de la Commission d'avis de l'Action culturelle et territoriale et avec l'Association des Centres culturels, ainsi que le positionnement adopté par la Chambre de concertation de l'Action culturelle et territoriale, confirment l'ampleur de ces préoccupations.

Les précisions apportées par les courriers du 12/1 adressé aux directions et du 2/2 adressé aux représentant.e.s des Communes, des Provinces et de la COCOF n'ont pas permis d'apaiser ces inquiétudes. S'ils annoncent certaines modalités d'instruction des dossiers, ils laissent subsister d'importantes zones de flou quant aux critères de priorisation et aux perspectives réelles de décision. Dans un cadre budgétaire fermé, la possibilité évoquée qu'un nombre limité de Centres culturels bénéficie d'une décision favorable, sous réserve de moyens éventuellement libérés, place de facto les opérateurs dans une situation de mise en concurrence, les amenant à fonder leurs attentes sur le définancement potentiel d'autres acteurs du secteur.

Face à ces constats, le positionnement l'ASTRAC traduit sa mission pour défendre le secteur des Centres culturels dans sa globalité, du point de vue de ses professionnel-le-s, tous métiers confondus. En ce sens, il dépasse le niveau d'une intervention en faveur de certains opérateurs en particulier.



A PROPOS DU BUDGET 2026

Le budget 2026 traduit notre volonté de renforcer nos actions de mise en réseau depuis fin 2024, tout en prévoyant quelques autres actions nouvelles en réponse à des demandes spécifiques du secteur. Il prévoit un léger boni à la fin de l'exercice moyennant l'abandon du calcul (trop) prudent des cotisations patronales appliqué les dernières années.

Les prévisions budgétaires pour 2026 sont basées sur les résultats des exercices 2025 et précédents ainsi que sur les dépenses déjà réalisées cette année. Le budget a été adopté par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 23 avril 2026.

Les **produits** restent quasi-stables, avec une petite diminution de moins de 1%.

La prévision des recettes propres est un peu en dessous du montant de 2025 à la suite de l'adoption d'une nouvelle politique tarifaire pour nos rencontres qui seront dorénavant gratuites si un recours à un·e intervenant·e externe n'est pas nécessaire.

Nos prévisions en matière des cotisations sont prudentes et basées les montants de 2024 et 2025 ; le montant à percevoir pourrait être plus élevé car les cotisations suivent l'évolution des subventions de fonctionnement des associations adhérentes avec deux années de retard.

Les montants de nos propres subventions sont en légère augmentation, suite à des indexations, sauf le subside de fonctionnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le petit montant que cette dernière nous accorde dans le cadre du Décret Nouvelle Gouvernance, pour lesquels nous sommes en attente des notifications officielles.

Au niveau des **charges**, nous prévoyons une augmentation de 5,4%.

Les principales dépenses sont celles liées à l'emploi, d'un montant total de 223 122,55 € ou 79,9% du montant total des charges ; elles augmentent de 4,8%.

Outre les évolutions barémiques et deux indexations (dont une « plafonnée »), le budget prévoit :

- l'engagement, un mois avant son départ, d'un·e remplaçant·e pour Pauline Demanet qui prendra un congé parental en 2027. Les deux travailleront ensemble à mi-temps en décembre 2026 ;
- l'engagement de Laurie Jedwab à temps partiel (13h/semaine) afin de renforcer l'équipe dans la période qui a précédé à la Jpro2026 (8 semaines) et de nouveau avant la Jpro2027 (10 semaine à la fin de l'année 2026).

Contrairement aux années précédentes, le calcul des cotisations patronales n'est pas basé sur le taux de 32,40 % du salaire brut qui officiellement est en vigueur pour le non-marchand, mais sur le taux réduit de 26,7% dont nous bénéficions depuis plusieurs années.

Concernant l'action, le déploiement de nos actions de mise en réseau, notamment à travers les rencontres professionnelles, se poursuit. Mais le coût de la Jpro a été moins élevé en 2026 qu'en 2025. L'économie opérée est visible au niveau des interventions pour des prestations d'animation et de formation, mais surtout au niveau des frais d'accueil. Elle compense en partie le coût de quelques actions nouvelles, pour un montant total de 9600 € environ :

- Réalisation et distribution de nouveaux outils pour visibiliser le partenariat Carte pro dans les lieux conventionnés : env. 2600 €
- Création, avec Culture & Démocratie, d'un nouvel outil pédagogique sur l'évaluation en référence aux droits culturels : 2000 €
- Organisation de consultations dans le cadre de l'évaluation du Décret, en coproduction avec l'ACC : 1000 €
- Co-construction d'un outil pour défendre les Centres culturels du point de vue de leurs professionnel·le·s : 4000 €.

Outre ceci, le budget traduit surtout une grande continuité par rapport aux années précédentes.

Un léger boni de 976,63 € est prévu à la fin de l'exercice 2026.



L'ASTRAC est soutenue par La Fédération Wallonie-Bruxelles, le Service Public de Wallonie et le Fonds Maribel Social.

